20 février 2024

GSINFO SECTIONS

INFORMATIONS SUR LE GS FORMATION ATCO

à usage exclusif des sections locales du SNCTA

GS Formation ATCO du 31 janvier 2024

Par le bureau national

Le premier GS Formation ATCO de l'année 2024 a été organisé par SDRH Formation le 31 janvier dernier. Il a permis de faire le point sur de nombreux sujets ayant trait à la formation des contrôleurs aériens et d'ouvrir de nombreux chantiers de mise en conformité avec la réglementation européenne. En préambule des débats, il a été rappelé que l'instance n'avait pas pour but de discuter des sujets en cours de négociation dans le cadre protocolaire.

Retour d'expérience sur le stage PT DSNA pour Reims

SDRH entame ce GS Formation par un retour d'expérience sur le stage pré-transition organisé pour les sorties ÉNAC affectées à Reims depuis la promotion MCTA 20C. 32 stagiaires ont suivi ce stage intensif et les retours de la subdivision instruction de Reims sont encourageants. Le niveau constaté est supérieur, au même stade de formation, à celui des promotions n'ayant pas bénéficié du stage. Le SNCTA souligne en séance la qualité de la coordination entre l'ÉNAC et Reims et considère que ce stage est un outil majeur de formation, enjeu aussi fort pour la profession et que pour la DSNA. Les prochaines étapes devront permettre d'optimiser encore quelques axes de formation et d'étendre le périmètre à d'autres affectations.

Pôle CNA

Le bilan annuel présenté en séance montre une croissance continue de l'activité avec plus de 70 accompagnements réalisés et un taux de réussite de 79 % après intervention des coachs. Le pôle CNA a, par ailleurs, diversifié ses activités en organisant, notamment, des *refresh* ISP et des actions de sensibilisation sur ses activités auprès des cellules instruction des centres de contrôle ainsi que des promotions GSEA et MCTA ; elles devraient être prolongées en 2024. Le SNCTA se réjouit de ces résultats qui démontrent une fois de plus l'efficacité du pôle CNA et ne peut que se féliciter de la décision de SDRH de renforcer le pôle avec un cinquième coach, revendication de longue date du SNCTA.

Tests psychotechniques

Une étude sur plus de 400 élèves reçus au concours MCTA et menée sur 5 ans a été réalisée par un chercheur de l'ÉNAC afin d'essayer d'établir un lien entre les résultats obtenus aux tests psychotechniques réalisés à leur entrée à l'ÉNAC et les éventuelles difficultés rencontrées durant leur scolarité (redoublements ou problèmes dans la formation sur simulateur). Si une corrélation concluante est établie entre les résultats aux tests et le déroulement de la formation sans redoublement à l'ÉNAC, suivi, pour certains, de l'obtention de la mention ZZ au premier test en centre, il reste des points de vigilance essentiels qui ne trouvent à ce stade pas de réponse satisfaisante :

- le pourcentage de candidats à éliminer pour diminuer significativement le nombre de redoublements ou d'échecs est élevé ;
- les 400 élèves testés ne sont pas tous arrivés au bout de la formation en unité et c'est à ce stade que le nombre de formations longues ou difficiles va apparaître dans les résultats.

En outre, au vu du nombre de recrutements programmé sur les prochaines années, l'apparition d'une nouvelle épreuve de sélection pourrait mettre en cause l'attractivité du concours et diminuer le vivier de candidats. Le SNCTA, suivi en séance par SDRH, considère que si l'étude peut être poursuivie, la mise en œuvre de tests psychotechniques n'est actuellement pas envisageable. La priorité doit rester au recrutement.

Formation en anglais

Un nouvel appel d'offre concernant les immersions a été lancé le 17 janvier dernier. Les offres reçues seront analysées par une équipe conjointe DO et centres opérationnels. Les résultats devraient être connus début mai et les premiers départs en immersion possibles dès le mois de juin. Les séjours se feront selon une formule hébergement chez l'habitant, en résidence ou à l'hôtel, et cours en école sur la base de 5 jours de formation et 6 nuits sur place. Ces stages compteront pour 50 heures dans le cadre du PIFA. Les destinations proposées seront :

- le Royaume-Uni ou l'Irlande pour les centres métropolitains ;
- Sainte-Lucie, La Barbade et Miami pour Cayenne, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre ;
- l'Afrique du Sud pour La Réunion et Mayotte.

Une démarche similaire devrait être lancée rapidement concernant Tahiti. SDRH précise que l'enveloppe financière prévue pour 2024 est la même que pour 2025, les 6 mois de retard de l'appel n'ayant pas d'impact sur son montant. Si l'on ne peut que regretter les délais subis par ce dossier, le SNCTA salue le retour des stages en immersion, conformément à l'engagement DSNA obtenu par le syndicat lors de la crise sanitaire. Par ailleurs, les stages d'immersion AeroLift, initiés pendant le COVID, se poursuivront et 4 sessions (2 dans le Nord et 2 dans le Sud) seront programmées en 2024.

GCD / OLAF-ATCO

Le 1er février 2024, SDRH a publié une note de service afin de cadrer la façon dont sont surveillées et

contrôlées les déclarations d'heures de contrôle effectuées par les contrôleurs sur OLAF-ATCO. Chaque contrôleur doit déclarer au moins une heure de contrôle sur trafic réel tous les 90 jours (nouveauté européenne : cette heure doit bien être effectuée sur trafic réel et non sur simulateur). En cas d'absence de déclaration d'heure au bout de 90 jours, le contrôleur est placé en incapacité temporaire (IT) pour raison de compétence. Il doit ensuite suivre un PFU personnalisé pour récupérer sa mention d'unité. À noter que les contrôleurs en IT seront mis à la disposition de leur subdivision instruction et ne seront pas décomptés du quota d'absences de leur équipe.
Par ailleurs, les heures de contrôle réalisées devant être déclarées sous 30 jours, des mails automatiques de rappel seront envoyés sur la messagerie professionnelle au bout de 30 et 60 jours sans heures déclarées.
De plus, afin de garantir aux autorités de surveillance la pertinence du système de déclaration mis en place au sein de la DSNA, SDRH assure des contrôles hebdomadaires de corrélation et de cohérence (4 centres par semaine). Le contrôle de cohérence consiste à vérifier que le nombre d'heures déclarées sur une journée donnée est cohérent avec le nombre d'heures réellement effectuées (en s'appuyant sur les ouvertures secteurs réalisées et la grille d'armement déclarée). Le contrôle de corrélation consiste à vérifier que les contrôleurs qui ont déclaré des heures sur un jour donné étaient bien inscrits au tour de service ce jour-là. Ces dispositions ne sont pas nouvelles mais un rappel de ce qui est en place depuis 2016 et 2022.

Règlement UE 2023/893

Le nouveau règlement européen UE 2023/893 s'appliquera à partir d'août 2024 et modifiera le règlement Licence 2015/340. Parmi les principaux changements, on trouve :

- la fusion des *ratings* ADV et ADI en un *rating* unique ADC (contrôle d'aérodrome) avec une mention SUR (surveillance) si le terrain est muni d'une visualisation radar. Les anciennes mentions AIR/GMC/GMS/TWR sont incluses dans le *rating* ADC ;
- la formation FH est également modifiée avec des modules qui sont transférés de la formation initiale vers la formation continue (et vice versa). L'impact de ce changement n'est pas encore évalué mais pourrait conduire à l'allongement des formations triennales d'une demi-journée supplémentaire ;
- les stages « TRANSFO », obligatoires en cas de mutation d'un CRNA vers une approche ou d'une approche vers un CRNA (dans le cas où un *rating* n'a pas été exercé depuis plus de 4 ans), devront maintenant faire l'objet d'une évaluation pratique dont les modalités sont en cours de définition.

Cette nouvelle réglementation doit maintenant être adaptée au niveau DGAC et des discussions vont commencer entre les organisations syndicales et SDRH pour décliner les différentes NIT. Par ailleurs, en marge des travaux sur l'application du règlement UE 2023/893, SDRH veut ouvrir, dans un but de simplification organisationnelle, des discussions sur :

- la possibilité pour un TSEEAC évaluateur-contrôleur de pouvoir faire passer des ECL à des ICNA lors d'une action de formation *[Ndlr : aujourd'hui, cela est impossible car l'évaluateur doit, a minima détenir l'ensemble des ratings du contrôleur évalué]* ;
- la possibilité pour un TSEEAC examinateur de pouvoir faire passer une évaluation de compétence pratique à un ICNA exerçant la même qualification afin de faciliter les renouvellements de mentions sur les terrains où cohabitent ICNA et TSEEAC à la suite de reprises d'approche ;
- la possibilité pour un TSEEAC détenant le *rating* ADC de faire passer les tests des degrés BASIC TWR et ADI aux promotions MCTA à l'ÉNAC.

Pour le SNCTA, ces changements ne pourront se discuter qu'après le Protocole et l'évolution envisagée vers un corps unique de contrôleurs aériens.

Recrutements 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de recrutement obtenu par le SNCTA en septembre 2022, l'ÉNAC fera rentrer sur l'année scolaire 2024-2025 :

- 4 promotions MCTA (3 de 32 élèves et 1 de 40) ;
- 1 promotion Pro (EP/SP).

Ainsi, le concours CCINP offrira 135 places (45 places en MP, 5 en MPI, 45 en PSI et 40 en PC). L'ÉNAC fait état d'une hausse de plus de 13 % des inscriptions par rapport à l'année dernière, ce qui confirme l'attractivité du concours et démontre l'efficacité du travail mené par le SNCTA depuis des années sur ce sujet. Le recrutement interne offrira, quant à lui :

- 11 places au concours interne ;
- 15 places à la sélection professionnelle ;
- 11 places à l'examen professionnel.

Enfin, la DSNA a ouvert un concours RUE à destination des contrôleurs européens qui voudraient exercer en France avec 2 places. En réponse au SNCTA, la DSNA confirme qu'en fonction des profils des candidats RUE, plus de lauréats seront toutefois retenus pour alimenter les centres non-attractifs.

Le SNCTA salue le travail mené avec l'ÉNAC pour remplir les objectifs fixés et restera vigilant à ce que l'effort perdure dans les années futures.

Premier GS Formation ATCO de l'année, ce rendez-vous a été l'occasion de fixer le calendrier de travail du premier semestre 2024. De nombreux textes ayant trait à la formation des contrôleurs devront être discutés. Le SNCTA répondra présent.